



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/AC.51/1995/1
27 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-cinquième session
15 mai-9 juin 1995
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
4. Questions relatives aux programmes :
 - a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997;
 - b) Évaluation.
5. Questions de coordination :

Rapport du Comité administratif de coordination et préparation des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination;
6. Rapports du Corps commun d'inspection.
7. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session du Comité.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-cinquième session.

Annotations

1. Élection du bureau

À sa trente-quatrième session, le Comité a élu un président, trois vice-présidents et un rapporteur. À sa trente-cinquième session, il souhaitera peut-être choisir son président parmi les membres du Groupe des États d'Europe orientale, conformément au système de roulement convenu pour ce poste, et son rapporteur parmi les membres du groupe régional auquel appartenait le Président de l'année précédente, à savoir le Groupe des États d'Afrique.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

En application de l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social en date du 10 mai 1979 et du paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale en date du 23 novembre 1979, le Comité a soumis au Conseil et à l'Assemblée, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session ainsi que la liste des documents demandés. Pour établir l'ordre du jour provisoire et la liste des documents présentés ici, on a également tenu compte des décisions prises par le Conseil et l'Assemblée depuis la dernière session du Comité.

3. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Dans sa résolution 45/254 A du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a décidé de continuer d'examiner chaque année les aspects administratifs, structurels et autres de l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation, et invité le Secrétaire général à lui faire rapport en conséquence.

Dans sa décision 47/454 du 23 décembre 1992, l'Assemblée a décidé, sans préjudice de ses résolutions en la matière, d'examiner le rôle et le domaine de compétence des organes subsidiaires dont relèvent la coordination, les questions administratives et les questions budgétaires, notamment le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Comité du programme et de la coordination, en vue d'accroître l'efficacité de leurs mécanismes de supervision et de coordination, et a prié le Secrétaire général de lui présenter des documents d'information sur la question et de lui exposer ses idées et celles des organes concernés aussitôt que possible, et au plus tard à sa quarante-neuvième session.

Conformément à la décision susmentionnée de l'Assemblée, le Comité est donc prié d'exprimer ses vues dès que possible au cours de sa trente-cinquième session.

4. Questions relatives aux programmes

a) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997

Conformément à son mandat (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social en date du 14 mai 1976, annexe), le Comité examinera le projet de budget-

programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Conformément au règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, le Secrétaire général communique au Comité du programme et de la coordination et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des exemplaires préliminaires du projet de budget-programme au plus tard à la fin du mois d'avril de l'année qui précède l'exercice considéré; le Comité établit un rapport sur le projet de budget-programme dans lequel il formule ses recommandations relatives au programme et inclut son évaluation générale des ressources proposées pour eux et il reçoit un état établi par le Secrétaire général au sujet des incidences que ses recommandations peuvent avoir sur le budget-programme.

On rappellera que, conformément au nouveau processus budgétaire établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, le Comité, à sa trente-quatrième session, a examiné le plan général du projet de budget-programme et présenté des conclusions et recommandations à l'Assemblée. Dans sa résolution 49/217 du 23 décembre 1994, l'Assemblée a décidé de l'estimation préliminaire des ressources budgétaires et du montant du Fonds de réserve. Elle a réaffirmé que le plan général devait aider à mieux prévoir les ressources nécessaires pour l'exercice biennal suivant, favoriser une plus grande participation des États Membres au processus budgétaire et faciliter ainsi la réalisation d'un accord aussi large que possible sur le budget-programme.

Toujours dans sa résolution 49/217, l'Assemblée a noté que l'estimation préliminaire comprenait un montant destiné à renforcer les activités d'appui aux opérations de maintien de la paix et a prié le Secrétaire général, lorsqu'il établirait son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, de s'appuyer, pour déterminer le montant demandé, sur toute décision qu'elle pourrait éventuellement adopter au sujet des critères à appliquer pour la répartition des dépenses d'appui relatives aux opérations de maintien de la paix.

Documentation

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (sous forme de fascicule)

b) Évaluation

À sa trente-quatrième session, le Comité a examiné le rapport intérimaire sur l'évaluation approfondie des opérations de maintien de la paix : phase de démarrage (E/AC.51/1994/3 et Corr.1) et a fait sienne la recommandation 25 concernant le rapport final, sous réserve des vues et observations qui seraient formulées par les membres du Comité au cours des débats. Il a pris note des recommandations 1 à 24 et a décidé qu'à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale devrait examiner les recommandations à la lumière des états de leurs incidences sur le budget-programme qui pourraient lui être présentés. Le Comité sera saisi, à sa trente-cinquième session, du rapport final sur la question.

À sa trente-quatrième session, le Comité a arrêté le calendrier de l'évaluation approfondie du programme relatif à l'environnement qu'il entreprendra en 1995. Il sera saisi, à sa trente-cinquième session, d'un rapport sur la question.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie des opérations de maintien de la paix : phase de démarrage (E/AC.51/1995/2)

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie du programme relatif à l'environnement (E/AC.51/1995/3)

5. Questions de coordination :

Rapport du Comité administratif de coordination et préparation des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination

Conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, le Comité sera saisi du rapport général annuel du Comité administratif de coordination pour 1994.

Le Comité sera aussi saisi du rapport sur la vingt-huitième série de réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, tenues au Siège le 27 octobre 1994.

Documentation

Rapport général annuel du Comité administratif de coordination pour 1994 (E/1995/___)

Rapport sur la vingt-huitième série de réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination (E/1995/4)

6. Rapports du Corps commun d'inspection

On se souviendra que, chaque année à sa session d'organisation, le Comité choisit les rapports du Corps commun d'inspection à examiner à sa session ordinaire de cette année-là sur une liste de titres que lui communique le Secrétariat et qui contient aussi les titres des rapports prévus pour les deux années suivantes.

L'attention des membres du Comité est appelée sur la résolution 42/218 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987, dans laquelle l'Assemblée a prié tous les organes du système des Nations Unies d'examiner attentivement les rapports du Corps commun d'inspection qui relèvent de leurs domaines de compétence respectifs et de présenter, selon qu'il conviendrait, leurs observations sur les recommandations qui y figurent. L'attention du Comité est également appelée sur la résolution 45/237 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1990.

Dans sa résolution 48/221 du 23 décembre 1993, l'Assemblée générale a notamment invité le Corps commun d'inspection, dans ses programmes de travail futurs, à privilégier les activités d'inspection et d'évaluation en vue d'assurer l'utilisation optimale des fonds et de renforcer ainsi l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des organismes des Nations Unies. Elle a en outre prié le Corps commun, le cas échéant, d'inclure dans ses rapports des informations sur le coût estimatif de l'application des recommandations qui y figurent, ou sur les économies qui pourraient en résulter.

Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Corps commun d'inspection de suivre l'application de ses recommandations et de faire régulièrement figurer des informations sur la question dans ses rapports annuels. Elle a également invité le Corps commun à maintenir des liens étroits avec le Comité du programme et de la coordination, la Commission de la fonction publique internationale, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité des commissaires aux comptes, le Groupe mixte des vérificateurs externes des comptes et les organismes et organes du système des Nations Unies, en vue de renforcer la coordination de leurs activités respectives dans un souci de rentabilité, de façon que la gestion de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations participantes devienne à la fois plus efficace, plus responsable et plus transparente, et a prié les chefs de secrétariat des organisations participantes de redoubler d'efforts pour présenter en temps utile des informations détaillées sur les rapports du Corps commun d'inspection, et de veiller à ce que ces rapports soient examinés par les organes directeurs compétents.

7. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième session du Comité

En application du paragraphe 3 de la résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social, en date du 1er août 1974, le Comité sera saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session, ainsi que d'une liste indicative des documents à présenter au titre de chaque point de l'ordre du jour et des textes portant autorisation de l'établissement de ces documents, afin que le Comité puisse les examiner du point de vue de leur contribution à ses travaux, de leur caractère d'urgence et de l'intérêt qu'ils présentent eu égard à la situation actuelle.

Dans sa résolution 1979/41, le Conseil a décidé que l'ordre du jour provisoire de ses organes subsidiaires ainsi que la liste des documents demandés lui seraient soumis pour examen afin, entre autres, de mieux harmoniser les documents de ces organes subsidiaires avec les documents généraux demandés par le Conseil ou d'autres organes subsidiaires, d'une part, et les demandes de documents avec le plan à moyen terme et le budget-programme d'autre part.

Dans sa résolution 1989/114 du 28 juillet 1989, sur les mesures supplémentaires en vue de l'application de sa résolution 1988/77 relative à sa revitalisation, le Conseil a demandé instamment à ses organes subsidiaires d'appliquer intégralement sa décision 1979/41 en lui soumettant, pour examen, leur ordre du jour provisoire ainsi que la liste des documents demandés, afin d'assurer une plus grande cohérence entre les demandes de documentation et d'améliorer la procédure d'établissement des rapports. À cet égard, on se souviendra que le Conseil a invité instamment tous ses organes subsidiaires à

rester très mesurés lorsqu'ils demandent au Secrétaire général de faire établir de nouveaux rapports ou études et à observer pleinement ses décisions et celles de l'Assemblée générale visant à limiter la documentation (voir résolutions 1981/83 et 1982/50 du Conseil).

Dans sa décision 1983/163 du 22 juillet 1983, le Conseil a prié le Secrétaire général de signaler à l'attention des organes intergouvernementaux et les organes d'experts, avant qu'ils adoptent des décisions, toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans les limites de ses ressources approuvées et d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où des documents risquaient de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation.

Documentation

Note du Secrétariat sur l'ordre du jour provisoire et la documentation de la trente-sixième session du Comité

8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-cinquième session

Le rapport du Comité sur les travaux de sa trente-cinquième session sera présenté au Conseil économique et social à sa session de fond de 1995 et à l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

L'attention du Comité est appelée sur la résolution 1989/114 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a prié ses organes subsidiaires de mettre l'accent sur les recommandations et décisions de politique générale issues de leurs délibérations pour que le Conseil les examine et leur donne la suite qui convient.

ANNEXE I

Projet de programme de travail

SESSION D'ORGANISATION POUR 1995

Vendredi 21 avril

Élection du bureau [1]

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux [2]

Ordre du jour provisoire et note du Secrétariat sur l'état d'avancement de la documentation de la session (E/AC.51/1995/1 et E/AC.51/1995/L.1)

Rapports du Corps commun d'inspection [6]

Choix du (des) rapport(s) devant être examiné(s) par le Comité à sa trente-cinquième session

TRENTE-CINQUIÈME SESSION

Lundi 15 mai et
mardi 16 mai

Questions relatives aux programmes [4]

Évaluation [4 b)]

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie des opérations de maintien de la paix : phase de démarrage (E/AC.51/1995/2)

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation approfondie du programme relatif à l'environnement (E/AC.51/1995/3)

Mercredi 17 mai

Questions de coordination [5]

Rapport du Comité administratif de coordination et préparation des réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination

Rapport général annuel du Comité administratif de coordination pour 1994 (E/1995/___)

Rapport de la vingt-huitième série de réunions communes du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination (E/1995/4)

Jeudi 18 mai
(matin)

Rapports du Corps commun d'inspection [6]

Rapport(s) du Corps commun d'inspection

(après-midi)

1. Rapports du Corps commun d'inspection [6]

2. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [3]

Vendredi 19 mai
(matin)

Consultations officieuses sur :

Questions relatives aux programmes [4]

Évaluation [4 b)]

(après-midi)

Consultations officieuses sur :

Questions de coordination [5]

Lundi 23 mai et
mardi 24 mai

Questions relatives aux programmes [4]

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 [4 a)]

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (sous forme de fascicule) (A/49/___)

Introduction et débat général

Du mercredi 24 mai au
mardi 6 juin

Questions relatives aux programmes [4]

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 [4 a)] (chapitre par chapitre)

Mercredi 7 juin et
jeudi 8 juin

Consultations officieuses sur :

Questions relatives aux programmes [4]

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
1996-1997 [4 a)]

Vendredi 9 juin

1. Ordre du jour provisoire de la trente-sixième
session du Comité du programme et de la
coordination [7]
2. Adoption du rapport du Comité sur les travaux
de sa trente-cinquième session [8]

Annexe II

MEMBRES DU COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION EN 1995

	<u>Mandat expirant</u> <u>le 31 décembre</u>
Allemagne	1996
Argentine	1996
Bahamas	1997
Bélarus	1996
Bénin	1997
Brésil	1996
Cameroun	1996
Canada	1996
Chine	1995
Comores	1996
Congo	1996
Cuba	1996
Égypte	1995
États-Unis d'Amérique	1997
Fédération de Russie	1997
France	1997
Ghana	1997
Inde	1996
Indonésie	1996
Iran (République islamique d')	1996
Japon	1995
Kenya	1995
Mexique	1997
Nicaragua	1995
Norvège	1996
Pakistan	1996
Pays-Bas	1996
République de Corée	1995
Roumanie	1996
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1996
Sénégal	1996
Togo	1995
Trinité-et-Tobago	1996
Ukraine	1996